

## AVIS DE COURSE

### REGATES «LA SOLITAIRE THIERRY DODET» Régate organisée par la SORAC 5C Challenge SORAC 2018

#### Samedi 26 mai 2018 Le Cap d'Agde

Inscriptions au secrétariat de la course 10H30- 12h30.

(Participation 15 € par bateau toutes classes.)

Briefing 13 h

Mise à dispositions du comité de courses 14 h

Résultats vers 17 h .***Mais** remise des Prix regroupée avec 'Femme à la Barre' le dimanche 17h.*

**Règles :** L'épreuve sera courue selon les règles suivantes : **R.C.V.** 2017.2020, Instructions de courses habitables FFV, Règlement OSIRIS, règlement du Trophée Sorac 2018, les règlements fédéraux concernés, le présent avis de course, instructions de course et annexes.

**Admissibilité et regroupements :** Les classes admises sont : Voiliers habitables de Groupe A, B, C, D, L, R1, R2, R3.

Chaque concurrent, skipper doit être licencié en 2018, 'Les licences doivent être visées médicalement. 'Compétition'.

L'équipage est exceptionnellement composé d'un skipper 'solitaire'.

Armement des bateaux conforme à la catégorie de navigation côtière.

Publicité : Catégorie C

#### **Classement :**

- un classement général (Système de point H Osiris avec CVL.) et un classement par groupes.

**Parcours :** les parcours seront communs à toutes les séries.

**Nombre de courses :** Une, une seule suffisant pour valider l'épreuve.

**Instructions de course :** Les instructions de course, et les annexes sont affichées au centre nautique.

#### **Organisation :**

Président d'honneur	Monsieur Gilles d'Ettore.Maire d'Agde
Président de la SORAC	Christian Vayssière
Président du Comité de course	Hélène Matéo
Président du Comité de réclamation	Hugues Naudin
Commissaire général	Julio Calafell
Responsable engagements	Armelle Chaillou
Responsable classements	Gilles Vaillé

#### **Rappel de la règle fondamentale N°4 de l'ISAF :**

**DECISION DE COURIR :** La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du skipper.